

### Liste de la République du Bénin

1. L'article 6 (Traitement de la nation la plus favorisée) ne s'applique pas au traitement accordé par le Bénin en vertu d'accords internationaux bilatéraux ou multilatéraux en vigueur ou signés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

2. L'article 6 (Traitement de la nation la plus favorisée) ne s'applique pas au traitement accordé par le Bénin en vertu d'un accord bilatéral ou multilatéral existant ou futur qui, selon le cas :

- a) accorde des avantages à des pays limitrophes pour faciliter le trafic frontalier;
- b) établit, renforce ou élargit une zone de libre-échange ou une union douanière;
- c) accorde des avantages à des pays africains pour exécuter les engagements contractés en vertu d'un accord intergouvernemental sur un produit de base, excepté les métaux, les minéraux et le pétrole.